Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1721

Artikel: Caisse unique : les leçons d'un débat
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024235

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Caisse unique: les leçons d'un débat

André Gavillet

Rarement débat n'aura été, avant le vote, aussi animé, ayant démarré très tôt. C'est qu'il touche deux zones sensibles: le porte-monnaie et les angoisses physiques et psychiques. Les primes entament le revenu disponible et personne n'est à l'abri d'une défaillance ou d'une contamination.

Quels que soient le sort et le score du scrutin, des convergences s'observent entre les partisans de l'initiative et leurs contradicteurs, entre ceux qui croient aux vertus de la concurrence et ceux qui la jugent inapte en ce domaine. Ces convergences, il convient de les souligner dès maintenant. La loi est en révision devant les Chambres, les parlementaires devraient tenir compte non seulement du résultat du vote, mais aussi de l'apport de ce débat national.

L'exigence première, unanimement réclamée, est celle de la transparence des comptes des caisses qui se consacrent à l'assurance de base. L'assurance de base est obligatoire, elle apporte aux assureurs une clientèle captive ; la contrepartie est que ce service soit assuré sans bénéfice et sans interférence avec d'autres activités. Or les assureurs pratiquent aussi l'assurance complémentaire qui est une activité lucrative et commerciale. Il en résulte une image brouillée, comme si au sens littéral c'était la même caisse. D'où la demande que ces deux activités soient clairement séparées.

Il y a aussi, dans l'examen critique de la situation actuelle, accord pour condamner la chasse aux bons risques qui est contraire à l'esprit mutualiste de l'assurance de base. D'où la recommandation convergente de développer la compensation des risques en utilisant des indicateurs performants créant une solidarité et une péréquation entre les caisses (voir notre article sur ce sujet).

Enfin si les caisses correspondaient à ce descriptif, il serait facile de résoudre le problème des réserves que chaque caisse développe excessivement comme matelas de sécurité et comme cache-bénéfice. Une réassurance avec la garantie de l'Etat permettrait sans difficulté de garantir les engagements.

En revanche, le débat fait apparaître une divergence absolue sur la liberté de contracter. Les libéraux y voient le moyen de mettre en concurrence les prestataires de services, de réduire l'augmentation de l'offre. Ceux qui y sont opposés revendiquent à la fois le libre choix du médecin pour les soins ambulatoires et le rôle de l'Etat pour la planification hospitalière.

Cette décantation des arguments révèle un accord beaucoup plus large qu'on ne l'imagine pour faire des caisses consacrées à l'assurance de base des institutions privées de service public. Si ce n'est la lettre de l'initiative, du moins en est-ce l'esprit.